

La date limite de cotisation aux REER pour l'année d'imposition 2009 est le **lundi 1^{er} mars 2010, à minuit**.

Les sections suivantes contiennent des renseignements détaillés sur la façon de soumettre vos cotisations à la Standard Life afin d'assurer leur admissibilité pour l'année d'imposition 2009.

- [Cotisations soumises par un bureau de vente](#)
- [Dates d'effet des primes](#)
- [Cotisations effectuées par le biais de Solutions Idéal au bout du fil](#)
- [Cotisations effectuées au moyen du service de dépôt direct de la Banque de Montréal](#)
- [Cotisations effectuées par le biais des services bancaires en ligne](#)
- [Soumission des primes REER et de la documentation](#)

Cotisations soumises par un bureau de vente

- **Tous les documents, y compris les chèques, doivent être signés et datés du 1^{er} mars 2010 ou plus tôt pour être admissibles pour l'année d'imposition 2009.** Cela vaut également pour les polices d'assurance vie enregistrées, même si la prime est exigible à une date ultérieure.
- Les chèques, payables en dollars canadiens, doivent être tirés sur le compte d'une banque canadienne afin d'assurer que les capitaux sont disponibles immédiatement. Les chèques tirés sur des comptes de banques étrangères (y compris les banques américaines) ne seront pas acceptés.
- La documentation originale et les chèques doivent parvenir au siège social de Montréal **au plus tard le jeudi 4 mars 2010**.
- Toutes affaires envoyées à la Standard Life après le 1^{er} mars 2010 doivent inclure une note indiquant **Cotisation REER 2009**.
- Messagerie – La documentation et les chèques reçus par messagerie après la date limite du 4 mars 2010 doivent inclure un reçu du service de messagerie daté du 2 mars 2010 ou plus tôt.
- Courrier ordinaire – La documentation et les chèques reçus par courrier ordinaire après la date limite du 4 mars 2010 doivent être soumis dans une enveloppe portant le cachet postal du 1 mars 2010 ou d'une date antérieure.
- Remise en mains propres – La documentation et les chèques remis en mains propres doivent être reçus au siège social de Montréal **avant 14 h, heure de l'Est, le mardi 2 mars 2010**.

Dates d'effet des primes

- La date d'effet d'une prime REER est établie selon les date et heure où le siège social de la Standard Life à Montréal reçoit la prime et les documents exigés.
- Si la prime et les documents sont reçus avant 16 h, heure de l'Est, la date d'effet de la prime sera le même jour ouvrable.
- Si la prime et les documents sont reçus après 16 h, heure de l'Est, la date d'effet sera le jour ouvrable suivant.

Exemple

- Chèque et proposition (datés du 25 février 2010) reçus par la Standard Life le vendredi 26 février 2010, à 16 h 30, à Montréal.
- La date d'effet de la prime est le lundi 1 mars 2010, et cette date sera indiquée sur l'avis de confirmation.
- Un reçu REER sera établi pour l'année d'imposition 2009.

Cotisations effectuées par le biais de Solutions Idéal au bout du fil

- Le 1^{er} mars 2010, il sera possible de verser des **cotisations additionnelles à des polices d'épargne existantes** en communiquant avec le centre de services à la clientèle entre 8 h 30 et 15 h 30, heure de l'Est.
- Étant donné que ces primes provenant du revenu gagné sont traitées par transfert électronique, la Standard Life doit déjà posséder les renseignements bancaires du client dans ses dossiers.
- Pour que les cotisations soient admissibles pour l'année d'imposition 2009, **les directives de placement doivent être fournies par téléphone au plus tard 15 h 30 heure de l'Est, le 1^{er} mars 2010.**

Communiquez avec le centre de services à la clientèle, au 1-888-841-6633.

- Les directives envoyées par le biais du centre de messages (voir **l'accès en ligne sécurisé – ClientINFO**, à www.standardlife.ca) ou par télécopieur doivent être reçues par la Standard Life avant 16 h, heure de l'Est, le 1^{er} mars 2010.

Télécopieur : 514-499-4487 Sans frais 1-877-882-4892

Cotisations effectuées au moyen du service de dépôt direct de la Banque de Montréal

- **Le service de dépôt direct de la Banque de Montréal peut être utilisé pour les versements de primes REER.** Utilisez le formulaire de dépôt direct n° 954, Dépôt RAN, de la Standard Life.
- **Toute la documentation, y compris une copie du chèque** (signé et daté du **1^{er} mars 2010** ou plus tôt) et la deuxième copie du formulaire de dépôt direct RAN, **doit être télécopiée à la Standard Life le jour même où le dépôt est effectué.**
- La télécopie doit parvenir à la Standard Life avant 16 h, heure de l'Est.

Télécopieur : 514-499-4487 Sans frais 1-877-882-4892

- La Standard Life doit recevoir la documentation originale, une copie du chèque et la deuxième copie du formulaire de dépôt direct RAN au plus tard le **jeudi 4 mars 2010**.
- Veuillez consulter nos [lignes directrices – RAN](#) pour de plus amples renseignements sur ce service.

Cotisations effectuées par le biais des services bancaires en ligne

- Vos clients peuvent également se prévaloir des services bancaires en ligne pour le versement de cotisations à leur REER, police Fonds distincts Idéal – Série Signature, police Fonds distincts Idéal ou police Fonds de dépôts à terme Idéal. Les institutions financières suivantes offrent ces services :

Banque de Montréal (BMO)	Credit Union Central of British Columbia
Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC)	Fédération des Caisses Desjardins du Québec
Banque Nationale	First Calgary Savings Bank
Banque Royale du Canada (RBC)	HSBC
Banque Scotia	TD Canada Trust

- À la réception du paiement à la Standard Life, la prime sera traitée comme suit :

Police	Prime initiale	Directives de placements du client
Fonds distincts Idéal – Série Signature	Fonds du marché monétaire Idéal	<ul style="list-style-type: none"> Sur réception des directives de placement du client (par télécopieur), les capitaux seront transférés du Fonds du marché monétaire Idéal ou du Fonds du marché monétaire Idéal (option sans frais) au(x) fonds sélectionné(s).
Fonds distincts Idéal	Option sans frais du Fonds du marché monétaire Idéal	<ul style="list-style-type: none"> Le transfert sera effectué le jour même de la réception des directives de placement, si elles nous parviennent avant 16 h, heure de l'Est. Si la télécopie est reçue après cette heure, le transfert sera effectué le jour ouvrable suivant.
Fonds de dépôts à terme Idéal	Fonds à intérêt quotidien	<ul style="list-style-type: none"> Sur réception des directives de placement du client (par télécopieur), la prime sera transférée du Fonds à intérêt quotidien pour la souscription du (des) fonds de dépôts à terme sélectionné(s). La date de transfert est la date d'effet du (des) fonds de dépôts à terme, et le taux d'intérêt applicable est le taux en vigueur à la date du transfert, sauf si une garantie de base de taux a été demandée précédemment.

- Télécopie des directives de placement du client :

Télécopieur : 514-499-4487 Sans frais 1-877-882-4892

Soumission des primes REER et de la documentation

- Dans le cas des **polices d'épargne**, on doit faire parvenir les primes REER ainsi que la documentation à l'attention de :

Services à la clientèle, placements individuels

Adresse postale	Adresse aux fins d'envoi par messagerie
Standard Life Services à la clientèle, placements individuels C.P. 11497, succursale Centre-ville Montréal (Québec) H3C 5S5	Standard Life Services à la clientèle, placements individuels 1245, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1200 Montréal (Québec) H3G 1G3

- Dans le cas des polices d'assurance vie enregistrées, on doit faire parvenir les primes REER ainsi que la documentation à l'attention de :

Services d'assurance vie

Adresse postale	Adresse aux fins d'envoi par messagerie
Standard Life Services d'assurance vie C.P. 11601, succursale Centre-ville Montréal (Québec) H3C 5S9	Standard Life Affaires nouvelles d'assurance vie 1245, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800 Montréal (Québec) H3G 1G3